

Qui sommes-nous ?

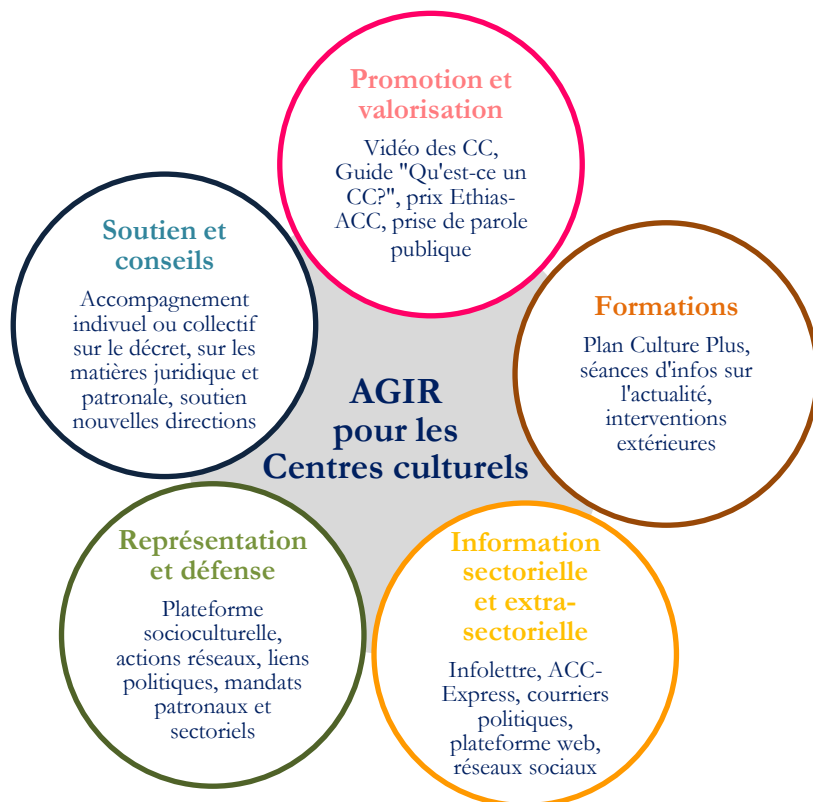
L'Association des Centres culturels de la Communauté française de Belgique (ACC) est une association fédérative qui réunit tous les Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par le Ministère de la Communauté française (117) ainsi que d'autres asbl du secteur socioculturel (14).

Espace d'échanges et d'information, l'ACC est l'interface entre les Centres culturels répartis dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et les pouvoirs publics, les secteurs associatif et culturel, les partenaires sociaux...

L'ACC assure plus particulièrement un travail de réflexion, d'expertise et de recherche sur différents aspects relatifs aux Centres culturels ; développe des activités qui renforcent la promotion, la coordination et la coopération des Centres culturels au sein de la FWB et à l'étranger ; crée les synergies nécessaires pour permettre de valoriser le rôle des Centres culturels au niveau local, régional et communautaire.

L'ACC est l'association représentative des employeurs des Centres culturels. Elle est membre fondatrice de la CESSOC (Confédération des Employeurs des secteurs sportif et socioculturel) et siège dans différents organes paritaires (SCP 329.02, Fonds 4S, Fonds Maribel social, etc.)

L'ACC soutient et accompagne ses membres en leur offrant des conseils en matières sectorielle, juridique ou sociale. Elle leur propose des outils de gestion et organise des formations. L'ACC encourage la coopération entre les acteurs au sein du secteur et en dehors. Elle promeut l'émergence de projets novateurs dont les Centres culturels sont porteurs.



Le Conseil d'administration élu le 10 mai 2016 :

Pierre Anthoine, Nadine Beerlandt, Régis Cambron (vice-président), Barbara Coeckelberghs*, Luc Decharneux (secrétaire général), Michel Desaubies, Najib El Akel (trésorier), Murielle Frenay, Pierre Gilles, Paul Guisen, Jean-Pierre Houet, Jack Houssa (vice-président), Mathieu Lalot*, Laurence Moerenhout*, Engelbert Petre, Patricia Santoro, Luc Schoukens, Daphné Twiesselmann, Michel Yerna (président).

(*Membre ayant annoncé sa démission, courant 2017)

L'équipe en 2017 :

Céline D'Ambrosio (chargée du pôle projet), Vincent Dehin (chargé du pôle juridique et patronal), Mariam Mazari (chargée de mission), Matteo Segers (directeur), Rose-Mary Sepulveda (secrétaire).

ACC

Rue des Palais, 44 - Boîte 49

B-1030 Bruxelles

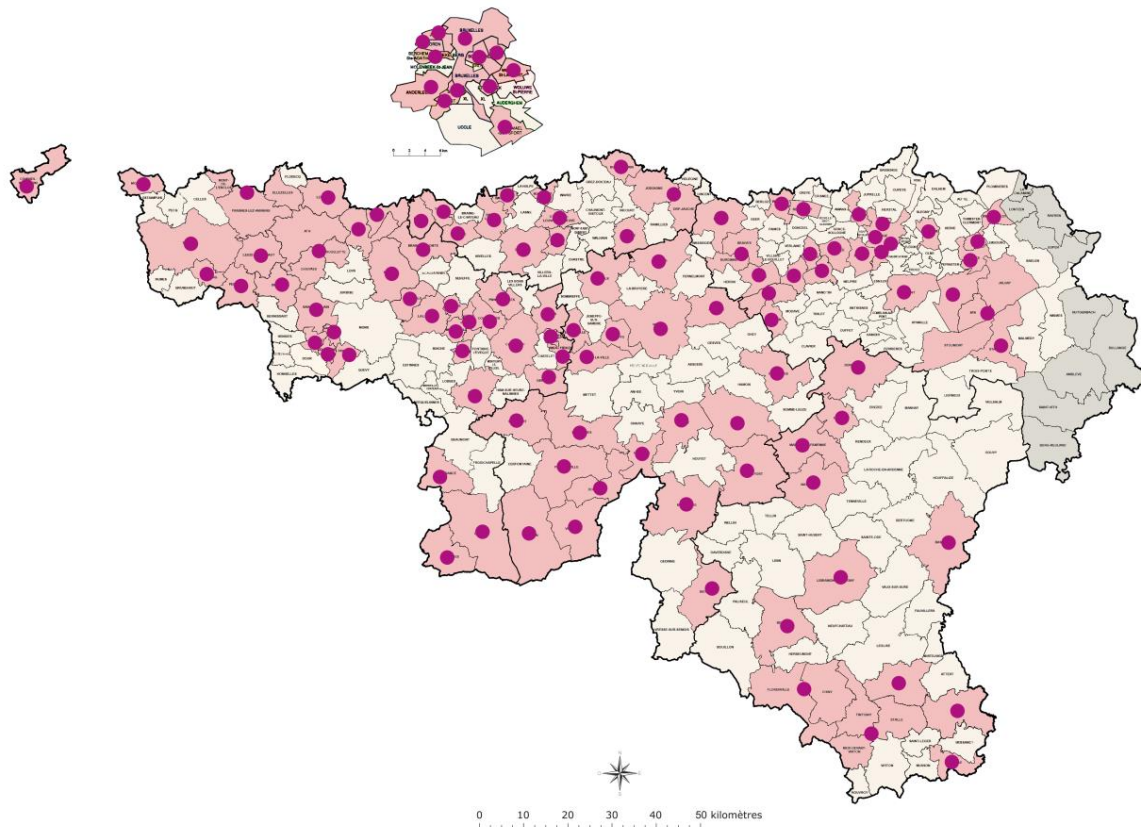
Tél : +32 2 229 09 98

info@centres-culturels.be

www.centres-culturels.be



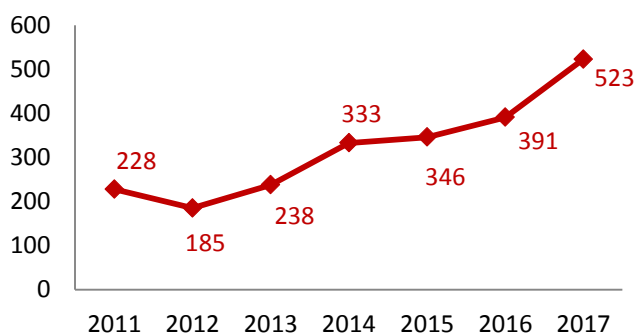
Carte des Centres culturels reconnus en FWB en 2017 – Tous membres de l'ACC.



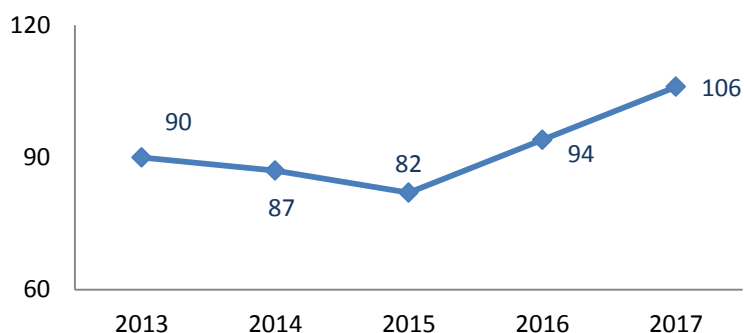
Rapport d'activités 2017 : statistiques des consultations

Evolution des consultations à l'ACC de 2011 à 2017

Nombre de consultations

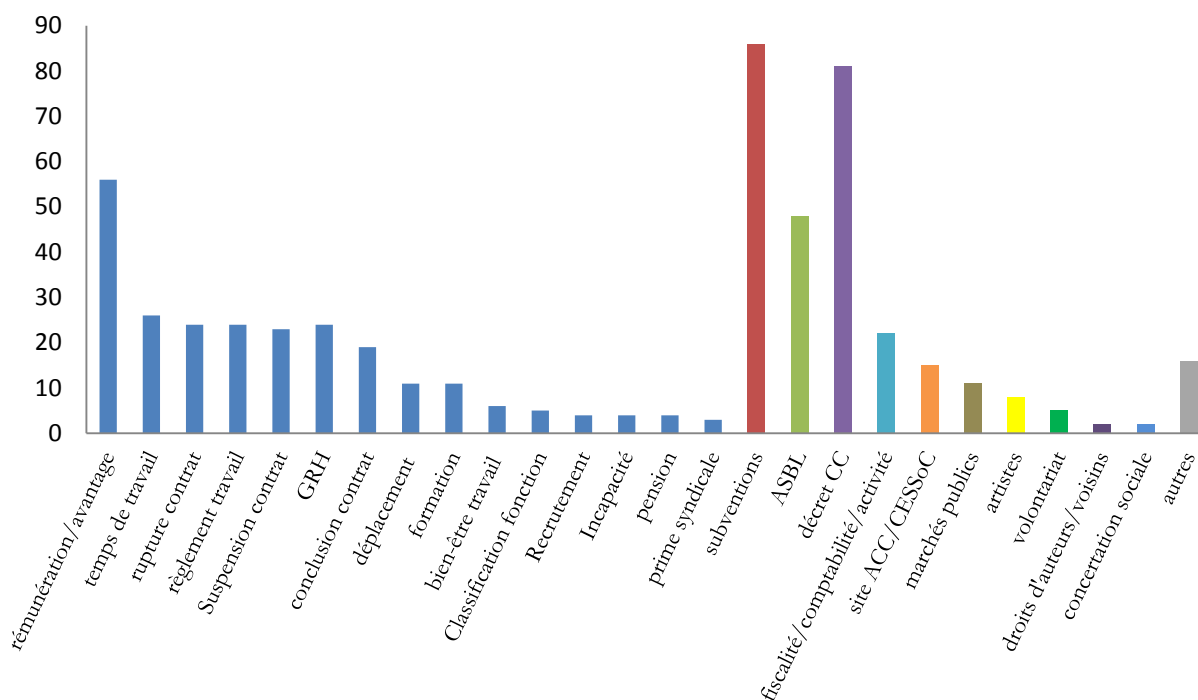


Nombre de CC ayant consulté l'ACC



Thématiques des consultations 2017

Thématiques des consultations



Rapport d'activités 2017 – Représentation sectorielle

Représentation sectorielle : l'application du décret 2013

En 2017, le positionnement de l'ACC s'est poursuivi via des actions politiques pour obtenir une application claire du décret et pour garantir sa mise en œuvre ainsi que son financement :

- Six **rencontres avec le cabinet** de la Ministre de la Culture (dont trois conjointement avec la plateforme socioculturelle qui rassemble les organisations représentatives du secteur socioculturel).
- Une **action politique transversale** qui a suscité l'interpellation des parlementaires et de la Ministre lors de la Commission culture du 23 février 2017 sur la situation du secteur.
- Une **interpellation écrite** vers le Cabinet Culture à l'occasion de la présentation du bilan de la 3C en présence de la Ministre.
- **Un mémo politique** en juillet 2017 : durant la crise politique de l'été 2017, l'ACC s'est faite la voix des Centres culturels et est intervenue auprès de l'ensemble des partis politiques pour défendre leur avenir. Cette prise de position rappelait les réserves quant à une série de choix politiques et pointait également la question de l'efficacité politique relative à l'appel à projets extraordinaire « Soutien au développement d'actions spécifiques par les centres culturels » lancé fin juin 2017. Une déclaration qui a été largement commentée en Commission Culture au sein du Parlement de la FWB dans la foulée.
- La transmission de questions résiduelles à la Ministre Greoli sur les dispositifs du décret, sur son financement et sur les difficultés du secteur suite à la rencontre avec le cabinet du 30 novembre 2017.
- Un combat de fond et de nombreux contacts amorcés pour assurer la reconnaissance de projets portés par des CC dans le secteur des Arts de la scène.

Une mobilisation accrue des ORUAS et du secteur a permis d'aboutir à la présentation **d'une trajectoire budgétaire pour la mise en œuvre du décret** par la Ministre de la Culture Alda Greoli dans une circulaire du 20 juillet 2017.

Application du décret en 2017

- 13 CC reconnus en 2017 (dépôt en 2016) ;
- 2 nouveaux entrants avec une période probatoire. Après un moratoire de plus de 10 années, le secteur accueillera dès 2018 deux nouveaux Centres culturels reconnus : celui de Forest et de Pont-à-Celles ;
- 39 CC ont déposé leur dossier en 2017 ;
- Suppression annoncée de la réduction des -1% de la subvention de fonctionnement.

L'ACC assure auprès des dépositaires de contrat-programme un accompagnement durant toute la procédure de dépôt, notamment par la mise en conformité de 26 statuts en 2017 ou de l'accompagnement de CC dans la réalisation de leur analyse partagée et de leur demande de contrat-programme.

Le petit plus ?

Création d'un tableur de simulation des subventions proméritées afin de permettre aux Centres culturels d'établir des projections budgétaires sur la durée de leur contrat-programme. Tout le monde se l'arrache !

Néanmoins, fin 2017, de nombreuses interrogations demeurent sur l'application du décret et l'ACC se mobilise aussi avec l'ASTRAC pour obtenir des éclaircissements sur les dispositifs techniques du décret.

Représentation patronale : l'ACC au cœur de la concertation sociale

L'ACC représente le secteur dans les espaces de concertation patronale, notamment au sein de la CESSoC.

La CESSoC est la Confédération des Employeurs des secteurs Sportif et Socioculturel. Sur base d'une reconnaissance par le Conseil National du Travail, l'ACC représente les employeurs des Centres culturels de la Communauté française dans les organes de concertation sociale. Elle est membre fondateur de la CESSoC et siège avec deux voix à son Conseil d'administration.

L'ACC s'investit particulièrement dans le travail effectué au sein de la CESSoC, que ce **soit au sein du Conseil d'administration, des différents groupes de travail ou dans la participation au travail collaboratif mis en place entre conseillers** des fédérations, notamment dans la mise en œuvre d'outils de gestion, mais aussi dans le travail de réflexion stratégique du développement de la confédération.

En 2017, l'ACC a participé à **40 réunions de représentation patronale** dans les espaces suivants :

🔥 **Commission paritaire (CP 329) et sous-Commission paritaire (SCP 329.02)** : le banc des employeurs est représenté par la CESSoC qui y mandate ses représentants. En 2017, le secteur des Centres culturels y était représenté par le chargé du pôle juridique et patronal et le directeur (CP 329 et SCP329.02).

🔥 **Les Fonds paritaires en CP 329.02** : en 2017, l'ACC a participé au comité de gestion des Fonds Maribel et Fonds 4S.

🔥 **Commission artistes** : l'ACC occupait un mandat sur le banc patronal de la Commission artistes (rôle linguistique francophone).

Autre mandat : AG et CA de l'Union des entreprises à profit social (Unisoc), structure de niveau fédéral.

Focus 2017

L'ACC représente et défend les intérêts du secteur des Centres culturels dans les espaces de concertation sociale mais également dans les discussions avec les politiques sur l'adoption de nouvelles législations ou de leurs mises en œuvre. En 2017, l'ACC a concentré ses travaux notamment sur :

- les nouveaux accords non-marchand ;
- la réforme sur les APE ;
- la loi Peeters ;
- l'appel à candidatures Maribel ;
- le décret emploi ;
- la justification de la subvention emploi 2015 via l'application SICE ;
- le nouveau plan d'action du Fonds 4S.

Lancement du guide « Qu'est-ce qu'un centre culturel ? »

QU'EST-CE QU'UN
CENTRE CULTUREL



Initié en 2015, un travail de rédaction collaboratif a permis d'aboutir début 2017 à un support d'information complet à la disposition des interlocuteurs du secteur, sur le fonctionnement des CC dans le nouveau cadre décretaal. Plus de 2000 exemplaires ont été distribués lors de la présentation du rapport annuel de la 3C. Une occasion de le remettre symboliquement à Mme la Ministre et de lui rappeler l'intérêt et la nécessité de maintenir son soutien à l'application du décret des Centres culturels.

Une matinée d'information sur la réforme APE



Le 18 mai 2017, plus de 170 employeurs issus du secteur socioculturel étaient réunis au Centre culturel de Huy pour s'informer sur la réforme de l'aide à la promotion de l'emploi (APE) de la Région wallonne. Une matinée d'information et d'échanges organisée par l'ACC, la Fédération pluraliste des CEC (FPCEC), l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB) et Musées et société en Wallonie (MSW) qui a permis de préciser le cadre de la réforme et d'ouvrir la discussion avec les Ministres concernés, des experts et représentants du secteur.

Un mémo politique pour les CC

Durant la crise politique, l'ACC s'est faite la voix des Centres culturels et est intervenue auprès de l'ensemble des partis politiques pour défendre leur avenir. Une interpellation politique qui a émis des réserves quant à une série de choix politiques faits durant le 1^{er} semestre 2017 et qui pointe également la question de l'efficacité politique relative aux appels à projet. Cette déclaration a été largement commentée en Commission Culture au sein du Parlement de la FW-B en juillet.

Reconnaissance de l'ACC



La demande de CP 2017-2021 de l'ACC a été déposée le 30 juin 2016 conjointement avec l'ASTRAC. Cette demande de CP 'adaptée' garde les grandes lignes du CP 2016-2020 prenant en compte des réalités financières tout en approfondissant la question du champ fédératif. C'est à ce titre que l'ACC a conclu avec l'ASTRAC une convention historique de collaboration.

L'action de l'ACC en tant qu'organisation représentative est reconnue dans le cadre du décret des Centres culturels de 2013 avec la conclusion d'un contrat-programme.

Les travaux internes de l'ACC

L'ACC a mis en place un travail collaboratif et participatif pour réfléchir en 2017 aux modifications statutaires nécessaires qui répondront aux réalités des Centres culturels et aux prescrits du décret des CC. Cette concertation a permis de définir dans un premier temps les grandes orientations de ces modifications qui seront à présent soumises à l'AG du 15 mai 2018.

Lancement de la saison 2017-2018 du plan de formation CULTUREPlus

En partenariat avec la Fédération des Centres d'expression et de créativité, l'ACC a mis en place en 2016 un projet ambitieux de formation complémentaire: 13 modules de formation indépendants mais complémentaires qui visent à renforcer les capacités des professionn.e.s de la culture et à consolider les compétences. Pour sa 2^e saison, Culture Plus propose également des formations à la carte pour favoriser la décentralisation.



Bouger les lignes : 40 actions pour une nouvelle politique culturelle



En 2016, l'ACC et de nombreux opérateurs culturels ont participé au processus « Tracer nos politiques culturelles pour le XXI^{ème} siècle », organisé par Joëlle Milquet, Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruzelles (Alda Greoli poursuivra ce projet de concertation).

La Ministre de la Culture a présenté son plan transversal de 40 actions début 2017, rédigées sur base des conclusions des différentes coupes du processus Bouger Les Lignes. Le rapport reprend des actions concrètes à mettre en œuvre. Si l'ACC a demandé à être consultée sur les actions qui touchent directement les Centres culturels, elle reste attentive à l'ensemble des intentions car la plupart touche l'action « ensemble » qu'occupent les Centres culturels.

Travail de veille : information vers les membres

L'ACC assure un travail de veille active sur de nombreux sujets liés à la gestion, à l'actualité politique, aux changements législatifs, mais aussi aux actus européennes etc. Pour permettre à ses membres d'avoir une information objectivée sur l'actualité et sur les modifications à prévoir, l'ACC adresse à ses membres des courriers/courriels spécifiques. Pour mener à bien ce travail, l'ACC doit s'appuyer sur ses contacts intersectoriels, sur une analyse de l'actualité et sur la mutualisation des informations provenant du secteur.



L'ACC-Express :

publication destinée aux gestionnaires des Centres culturels (*via les directions*), membres de l'ACC et orientée gestion sociale et information juridique.

En 2017, 6 numéros ont été publiés.



L'Infolettre :

publication d'information mensuelle à diffusion large et complémentaire à l'ACC-Express. Elle permet une lecture transversale de l'actualité du secteur.

En 2017, 10 Infolettres sont parues.



Courriers politiques et informations spécifiques :

L'ACC envoie régulièrement des courriers spécifiques aux membres liés à l'actualité et qui n'ont pas un caractère public.



TOUT EN UN CLIC !

www.centres-culturels.be : notre portail d'informations sectorielles. Il présente d'un côté, les actualités sectorielles (partie publique) et de l'autre, les documents d'informations utiles à la gestion (partie réservée aux membres).

www.cessoc.be : le site de la CESSoc est accessible aux membres de l'ACC. En 2017, l'accès au site de la CESSoc est désormais personnalisé.

Réseaux sociaux : depuis 2015, l'ACC s'est dotée d'une page Facebook : Association des Centres culturels. La page est 'aimée' en 2017 par plus de 2.200 personnes et ce chiffre est en évolution constante.

L'autre petit+ 2017

L'ACC a réalisé une étude sur le renouvellement des directions au sein des Centres culturels afin de dresser un état des lieux et une analyse de la situation.



Un outil pour demain...

Afin d'en apprécier la performance, l'ACC a testé l'outil www.notregouvernance.be, une initiative de la Fondation Roi Baudouin. Il permet à toute asbl d'évaluer la gouvernance qu'elle pratique. L'ACC a relayé cet outil auprès de ses membres en les invitant à réaliser cette autoévaluation.

Nos mandats tous azimuts à :

La Plateforme Francophone du Volontariat ;
Le Conseil Supérieur des Volontaires ;
La Commission Consultative de la Créativité des Pratiques Artistiques en Amateur ;
La Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes ;
Le Réseau Wallon de Développement Rural ;
Le Réseau européen des Centres culturels ;
La Commission consultative des Centres culturels ;
La Plateforme des opérateurs d'appuis du secteur des Centres culturels ;
Le Comité de rédaction Lectures.Cultures
La Confédération des employeurs des secteurs socioculturel et sportif (CESSoC) ;
Le Fonds 4S ;
Le Fonds Maribel ;
Les Commissions paritaires 329.02 et 329.00 ;
La Commission artiste fédérale ;
L'Union des entreprises à profit social (UNISOC) ;
Le Service Francophone des Métiers de Qualification ;
L'ASBL Culture et Démocratie.

Plus fort avec la FPCEC

L'ACC et la Fédération pluraliste des Centres d'expression et de créativité (FPCEC) siègent conjointement au CA de la CESSoC. Déjà en 2015, les 2 fédérations ont intensifié leurs collaborations : partage de l'information, coopération sur le volet de formation et sur les questions de l'engagement des artistes, réflexion commune sur l'adossement des CEC à des CC.

En 2017, dans un esprit de coopération de moyens et de compétences, cette collaboration s'est poursuivie par l'établissement de la nouvelle saison 2017 - 2018 de Culture Plus.

Vision internationale

L'ACC, membre du CA de l'ENCC, a activement contribué aux orientations stratégiques du réseau européen des CC en 2017. L'ACC est intervenue lors d'une conférence à Segovia en Espagne pour présenter le décret des Centres culturels et plus précisément le processus de l'analyse partagée. Des délégations de Lituanie et de Croatie nous ont contactées pour connaître plus en profondeur le modèle belge.

Ouvert, grâce aux contacts et échanges divers

Astrac, Asspropro, les concertations régionales (LAC, CCR/Liège...), les associations fédératives du secteur des Arts vivants (COMPEAS, CPEPAS, AiresLibres, CTEJ, ...), SAW-B, VVC, MSW, etc.

Unie avec l'ASTRAC

Le rapprochement et la concertation des ORUAs se sont intensifiés pour aboutir au dépôt en commun de leur demande de contrat-programme le 30 juin 2016 en réaffirmant la cohérence de leurs actions au bénéfice du secteur des Centres culturels.

Les deux associations reconnaissent et soutiennent mutuellement les opérations et champs de travail, les méthodes d'action et d'organisation, ainsi que les réalités structurelles de chacune d'entre elles. Fin 2016, la reconnaissance des ORUAs est annoncée à la condition de la signature d'une convention entre les 2 asbl.

Le partenariat s'est conclu en 2017 par la signature d'une convention de collaboration jointe à la demande de CP des 2 ORUAs.

Relais d'actions citoyennes

L'ACC reste un opérateur ouvert sur le monde, elle interpelle et communique de façon solidaire. Elle relaie aussi des actions citoyennes, notamment la campagne « United Stages Belgium » à laquelle elle collabore. Via sa page facebook ou son infolettre, l'ACC relaie et soutient des actions, marches, événements citoyens souvent co-portés par des Centres culturels.

Un réseau Com...

Les formations liées à la communication notamment en lien avec les réseaux sociaux et la production de vidéo ont rencontré un vif succès en 2017. Au-delà du caractère informatif, c'est aussi un réseau qui se tisse progressivement entre les chargés de com' des CC et des CEC. Une action qui perdure en 2018.

Lectures.Cultures

L'ACC est membre du Comité de rédaction de la nouvelle revue professionnelle des secteurs impliqués dans le développement culturel local : Centres culturels, bibliothèques, PointCulture (Service de l'Action territoriale).